

Conseil du 20^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 22 février 2021

**Question orale adressée au Maire du 20^{ème} arrondissement concernant les livraisons
des commerces avenue Gambetta**

Déposée par Brigitte Jassin et les élus du groupe Changer Paris du 20^e

Depuis plusieurs mois, notre Groupe a alerté notre Conseil d'arrondissement ainsi que le Conseil de Paris sur les conséquences de la mise en sens unique de l'avenue Gambetta sur le schéma de mobilité du 20^e.

En raison de cette décision, les commerçants de l'avenue Gambetta subissent de nombreux désagréments notamment en raison de l'absence de places de livraison suffisantes sur cet axe important de l'arrondissement.

Aujourd'hui, ces mêmes commerçants nous ont alerté des nombreuses contraventions dont ils font l'objet lors des livraisons quotidiennes pourtant essentielles à l'exercice de leurs activités.

Si on rajoute la crise sanitaire ou encore la manifestation du 5 décembre 2020 (dégradations, incendie...) qui les ont directement impactées, il nous semble indispensable d'agir.

En effet, nous notons le peu de facilité que leur accorde la Mairie du 20^{ème}, en ne tenant pas la promesse faite qui visait au moins à leur tracer des emplacements de livraisons – à la fois pour les aider au plan de l'activité commerciale et surtout des livraisons –, mais aussi pour réduire partiellement l'inconvénient de la mise en sens unique de l'avenue Gambetta.

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris du 20^e,

Pose la question orale suivante :

Nous souhaiterions donc connaître la stratégie que la Mairie du 20^e entend mettre en place en matière de places de livraison pour les commerçants de l'avenue Gambetta (date, nombre notamment).